

*Questions orales***L'INDUSTRIE**

LA PARTICIPATION DES TRAVAILLEURS À L'ÉVOLUTION TECHNOLOGIQUE—LA POSITION DU MINISTRE

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, c'est au ministre de l'Expansion industrielle régionale que je m'adresse. Jusqu'à maintenant, le gouvernement a toujours démontré avec beaucoup d'éloquence qu'il était nécessaire que les travailleurs participent à l'évolution technologique. Or, hier à la Chambre, le ministre a déclaré que ce serait «un peu fort» que de légiférer sur le droit des travailleurs de négocier. Entend-il par là que la seule protection dont jouissent les travailleurs dépend de la bonne volonté de leur employeur?

L'hon. Ed Lumley (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Pas du tout, monsieur le Président. J'ai dit que j'étais tout à fait pour le droit du salariat de participer aux discussions concernant l'évolution technologique. C'est un droit que le gouvernement préconise et qui figure d'ailleurs dans le discours du trône.

Je ne suis pas chargé de légiférer dans le domaine du travail. Par conséquent, c'est à mon collègue le ministre du Travail que le député devrait adresser une question de cet ordre. Mais je ne suis pas de ceux qui pensent que c'est en légiférant qu'on atteint toujours les meilleurs résultats. Il existe d'autres moyens.

ON DEMANDE QUE LE MINISTÈRE EXIGE LA PROTECTION DES TRAVAILLEURS EN ÉCHANGE DES SUBVENTIONS ACCORDÉES

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. À l'heure actuelle, son ministère élabore des plans selon lesquels il accordera des subventions assez importantes à certains secteurs, afin qu'ils se modernisent. Or, à quoi s'engage-t-on vraiment envers les travailleurs de ces secteurs? Le ministre est-il disposé à nous dire aujourd'hui que l'entente qui garantira ces subventions contiendra une disposition assurant aux travailleurs qu'ils seront consultés, qu'aucun licenciement ne résultera de la modernisation, que seules l'usure naturelle des effectifs ou la retraite anticipée seront des causes de suppression d'emplois et enfin qu'une partie des subventions versées sera mise de côté à cette fin. Le gouvernement a-t-il la volonté et le pouvoir de prendre cet engagement envers les travailleurs aujourd'hui?

L'hon. Ed Lumley (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, je ne voudrais pas me montrer désagréable . . .

Des voix: Ne vous gênez pas!

M. Lumley: . . . mais lorsque le Programme d'expansion industrielle régionale a été présenté à la Chambre, aucun député néo-démocrate, sauf erreur, n'a présenté une demande à cet effet. Pourquoi n'ont-ils pas soulevé cette question à ce moment-là?

Je serai bref, mais si le député veut prendre la peine d'étudier les modifications que le gouvernement libéral de l'époque a apporté au Code du travail en 1972, il s'apercevra qu'elles prévoient, entre autres choses, que les employés peuvent participer . . .

M. Broadbent: Jamais.

M. Lumley: . . . à des discussions sur des changements reliés à la technologie de pointe. Selon moi, il s'apercevra que nous avons déjà pris des mesures concrètes à cet égard.

* * *

[Français]

LES FINANCES

LA SITUATION DES EMPLOYÉS À POURBOIRES

M. Gérald Laniel (Beauharnois-Salaberry): Monsieur le Président, ma question s'adresse à l'honorable ministre des Finances.

Sachant que le ministre a assisté hier soir, en compagnie de plusieurs députés, au lancement par l'Association canadienne de la restauration du Mois de la restauration et de l'hospitalité, et qu'il y a rencontré la présidente de l'Association des restaurateurs du Québec, j'aimerais lui demander s'il peut rassurer la Chambre et les restaurateurs canadiens en disant qu'il n'a pas l'intention de suivre l'exemple de la province de Québec laquelle, par son projet de loi 43, s'attaque à cette industrie et plus particulièrement aux employés à pourboires, ce qui aura pour effet de tuer l'industrie de la restauration au Québec ainsi que l'hôtellerie.

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, il s'agit évidemment d'une question qui soulève beaucoup de débats à l'heure actuelle, et j'ai eu l'occasion, en effet, de rencontrer des représentants de l'Association des restaurateurs du Québec qui m'ont expliqué leur situation avec beaucoup de détails et de vigueur. Ils ont soulevé de très sérieuses objections évidemment sur la façon dont le programme québécois est mis en œuvre à l'heure actuelle, et il est évident que je voudrais tenir compte très attentivement de leurs représentations avant d'envisager quelque changement que ce soit.

Évidemment, en ce qui concerne le contenu même du Budget, je ne peux pas apporter de précisions à ce moment-ci.

* * *

[Traduction]

LES RELATIONS OUVRIÈRES

LE CONFLIT D'EASTERN PROVINCIAL AIRWAYS—LA MISE EN ŒUVRE DE LA DÉCISION DU CONSEIL CANADIEN DES RELATIONS DU TRAVAIL

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre du Travail au sujet du différend entre la direction et les employés d'Eastern Provincial Airways, différend mettant en cause les pilotes. Sauf erreur, il y a quelque espoir que les deux parties finiront par s'entendre et régler le différend, mais, de toute évidence, la sécurité de ceux qui voyagent à bord des avions d'Eastern Provincial est menacée. Hier encore, on apprenait qu'un avion à réaction de l'EPA s'était trouvé sur le parcours d'un appareil DC-10 néerlandais survolant Terre-Neuve.